

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 AVRIL 2015

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 4 avril 2015. Mmes et MM. Les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 10 avril 2015 à 18h30.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 27 FEVRIER 2015
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES
- III. QUESTIONS SCOLAIRES
- IV. URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT
- V. PERSONNEL
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX
- VII. INTERCOMMUNALITE
- VIII. ASSOCIATIONS
- IX. QUESTIONS DIVERSES
- X. INFORMATIONS DIVERSES
- XI. PROCHAINE RÉUNION

PRÉSENTS : Sylvain BARREAUD, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Mathieu BOURRIER, Alain TENENBAUM, Yves CORNILLE, Francis BORDET, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Thierry GAYANT, Laurence PACAUD.

ABSENTS EXCUSÉS : Bernard MOREAUD (pouvoir à Francis BORDET), PELTIER Emmanuelle (pouvoir à Sylvain BARREAUD)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Francis BORDET

I. APPROBATION du PV du 27 FÉVRIER 2015

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Vote du compte de gestion 2014, du compte administratif 2014, de l'affectation du résultat 2014, du budget 2015 et des taux d'imposition 2015

a) Vote du compte de gestion 2014 :

Le maire expose aux conseillers que le compte de gestion est établi par le trésorier de Saint-Porchaire à la clôture de l'exercice.

Le trésorier le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal qui examine les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2014.

b) Vote du compte administratif 2014 :

Le maire détaille le compte administratif 2014 au conseil municipal puis le résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 709 314.74 €

Recettes : 796 900.56 €

Excédent de fonctionnement : 164 804.82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 135 000.11 €

Recettes : 198 376.96 €

Déficit d'investissement : 65 702.01 €

Le compte administratif présente un excédent de 99 102.81 € sur l'exercice 2014, les opérations sont régulières tant en dépenses qu'en recettes.

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2014 à l'unanimité.

c) Vote de l'affectation de résultat 2014 :

Le maire propose au conseil municipal que l'excédent de fonctionnement de 164 804.82 € de l'exercice 2014 soit affecté ainsi :

Article 1068 : 69 010.01 €

Article 002 : 95 794.81 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2014.

d) Budget 2015 :

Le maire expose article par article le projet de budget 2015 au conseil municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 868 526.81€

Recettes : 868 526.81€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 243 215.01 €

Recettes : 243 215.01 €

Le maire propose un vote au chapitre.

Le budget ainsi présenté est équilibré tant en dépenses qu'en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2015.

e) Vote des taux d'imposition 2015 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des finances a proposé une augmentation du taux servant à calculer l'impôt local de deux points.

L'impôt local est égal à la valeur locative du bien multiplié par le Taux.

Le maire propose au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition de 2%, soit les taux suivants :

Taxe d'habitation : 9.59%

Taxe foncière bâti : 19.61%

Taxe foncière non bâti : 60.73%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les taux d'imposition 2015.

2) Accord pour une subvention de 12 000 euros de la Région (FRIL) pour la réfection de la salle polyvalente

La région accorde 12000 euros à la municipalité de Port D'Envaux pour les travaux de la salle polyvalente.

3) Répartition 2015 du produit des amendes de police perçu en 2014

Le produit des amendes de police sert généralement à financer des travaux d'aménagement tels que parking, abribus, signalisation, aménagement de carrefours, petits aménagements de sécurité.

Le Maire propose de contacter les services du département pour voir avec eux si notre projet de chemin piétonnier pourrait s'inscrire dans le cadre des aménagements de sécurité.

A ce titre nous pourrions bénéficier d'une subvention de 40 % du montant des travaux à effectuer.

4) Délibération pour le tarif du chenil

Le maire rappelle que le règlement du chenil a été mis en place en novembre 2014.

Ce dernier prévoit la facturation au propriétaire d'une participation aux frais de gestion du chenil de 10 euros par jour et par animal pendant un maximum de 5 jours avant le transfert à la fourrière de la SPA de Saintes.

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité d'appliquer le tarif ci-dessus.

5) Participation de la commune (200 euros) pour un élève au collège FONTBRUANT de SAINT PORCHAIRE.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de suspendre provisoirement cette participation jusqu'à approfondissement de la situation par Marie NEVEUR.

6) Délibération pour le tarif de location des terres

Laurence PACAUD sort de la salle du conseil.

Considérant l'accord de principe du 30 janvier 2015 pour l'exploitation des parcelles YL 033 et YH 062,

Le maire propose de fixer à 110€/ha, le tarif de location des terres. Un contrat sera signé entre les agriculteurs et la commune.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accepter le tarif ci-dessus et autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

7) Fixation de l'indemnité du Maire

Vu le CGCT, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,

Considérant la délibération du 25 avril 2015 précisant que le maire demandait à percevoir une indemnité égale à celle d'un adjoint la première année du mandat puis qu'elle soit réévaluée chaque année pour atteindre en fin de mandat le montant prévu par le CGCT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Article 1 : A compter du 1^{er} avril 2015, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux par les articles L 2123-23 et L 2123-24 précités, fixé au taux suivants par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 :

Maire : 12.56%

1er adjoint : 9.3%

2ème adjoint : 9.3%

3ème adjoint : 9.3%

Chacun des trois délégués : 1.39%

Article 2 : L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du CGCT.

Article 3 : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 5 : Un tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

ANNEXE – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS DE LA COMMUNE DE PORT D'ENVAUX A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2015.

FONCTION	NOM PRENOM	INDEMNITE
Maire	BARREAUD Sylvain	12.56% de l'indice 1015
1er adjoint	MOREAU Bernard	9.3% de l'indice 1015
2ème adjoint	VRILLAUD Monique	9.3% de l'indice 1015
3ème adjoint	GUIBERTEAU Cathie	9.3% de l'indice 1015
Conseiller délégué	NEVEUR Marie	1.39% de l'indice 1015
Conseiller délégué	GUILLOT Jeannick	1.39% de l'indice 1015
Conseiller délégué	BOURRIER Mathieu	1.39% de l'indice 1015

8) SDIS 17 : Projet de convention de financement- modalités de versement de la contribution annuelle

A la demande du maire, le Service Départemental d'Incendie et de Secours propose une convention de financement relative aux modalités de versement de la contribution annuelle due au SDIS.

Cette démarche répond aux objectifs d'anticipation et de rationalisation de la gestion de trésorerie de la commune et du SDIS.

Le versement intervient mensuellement par douzième sous forme de mandatement sans ordonnancement préalable. La convention est conclue pour trois ans.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention avec le SDIS.

9) Indemnité de conseil au Trésorier :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

VU la délibération du 25 avril 2014, instituant l'indemnité de conseil au trésorier,

CONSIDERANT la proposition du trésorier de Saint Porchaire de supprimer son indemnité de conseil,

Le conseil municipal, après délibération, décide de diminuer de 50% l'indemnité au trésorier, calculée selon les modalités détaillées dans la délibération du 25 avril 2014.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Conseil d'école du 26 mars 2015

A l'ordre du jour :

- Des effectifs qui sont stables, 171 élèves actuellement, 163 en 2016. Il n'y aura pas de fermeture aux niveaux élémentaire et maternelle,
- Les modalités d'inscription des nouveaux élèves,
- La semaine à la maternelle,
- Les sorties scolaires, bilan et sorties à venir :

- 16 avril rencontres sportives avec Saint Georges des Coteaux et Plassay,
 - Projet voile de CRAZANNES pour une classe du 21 septembre au 02 octobre sur le site de PORT D'ENVAUX,
 - Classe verte pour des enfants manquant de confiance en eux pour les classes CE1 et CE2 du 27 septembre au 02 octobre à LEZAY. Cette initiative fortement sollicitée par le corps enseignant devra recevoir l'adhésion des familles. Il sera demandé 50 euros par enfant.
- Sécurité (PPMS)
Un exercice d'évacuation relatif au confinement sera organisé
 - Budget SIVOS 2015
 - Projet pédagogique 2015-2016
 - Projet de donner un nom aux écoles

Retour du questionnaire adressé aux parents

Retour dans l'ensemble positif sur ce qui est organisé avec peut être une demande d'un peu plus d'information sur les activités.

Le Maire a précisé que Mathieu BOURRIER a planifié une réunion avec le personnel entre le 20 et le 25 avril pour faire le bilan et anticiper l'organisation des activités pour la prochaine année scolaire. Il organisera par la suite une rencontre avec les enseignants.

PEDT (Projet Educatif Du Territoire). Un questionnaire sera adressé aux familles pour recueillir leur ressenti.

2) Contrôle sanitaire de la cantine scolaire

Un contrôle a été effectué le 09 mars 2015. La synthèse globale donne un classement C (non-conformité moyenne) avec des points de contrôle classés D (non-conformité majeure).

Le rapport d'inspection mentionne la présence d'anomalies dont certaines ont déjà été constatées lors des précédents contrôles. Il fait ressortir que certaines procédures ne sont pas formalisées.

Le Maire demande que des actions soient rapidement mises en œuvre pour remédier aux anomalies constatées.

IV. URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT

1) La Charente :

Lors de la réunion du 12 Mars 2015, les représentants du conseil départemental ont fait des commentaires ainsi que des propositions concernant les travaux que nous envisageons.

Un plan de travail a été établi :

- Restauration du quai,
- Abattage de fresnes,
- Elagage,
- Curage du fossé sur 110 mètres,
- Création d'un système de chasse d'eau,
- Curage du chenal sur une superficie de 270 m² avec traitement des boues représentant environ 300 m³

Jeannick GUILLOT a obtenu une estimation de l'UNIMA pour la réalisation du curage du chenal et du petit fossé :

- Curage du chenal sans évacuation des boues : 1800 euros,
- Curage du petit fossé : 800 euros,
- Etude : 2000 euros.

2) Conventions de servitude avec les propriétaires des bords de Charente :

Considérant la décision du conseil municipal du 29 août 2014 de réaliser des travaux de mise en sécurité des bords de Charente,

Considérant la demande de la Direction Du Développement Durable et de la Mer (DDDM – conseil départemental) de signer une convention entre les propriétaires privés et la commune,

Le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à signer les conventions avec les propriétaires des bords de Charente afin de définir les modalités d'intervention et les engagements de chacune des parties.

3) Délibération pour le zonage des termites dans le cadre de la simplification des réglementations en matière de construction

La question sera réexaminée et remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

4) Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année. Des dérogations peuvent être attribuées à titre exceptionnel. Une demande sur formulaire peut être adressée à la mairie.

5) Démonstration de matériel

Le 4 mars 2015, une démonstration de matériel alternatif au désherbage chimique s'est tenue à Nieul les Saintes. La commune de Port d'Envaux était représentée par Jeannick GUILLOT.

Le Maire a précisé que la Communauté de Commune serait intéressée par l'achat de ce type de matériel. Il va contacter les communes qui ont manifesté leur intérêt pour savoir quel type de matériel elles souhaiteraient acquérir.

V. PERSONNEL

Considérant l'obligation pour les agents d'être soumis à une visite médicale d'aptitude lors de l'embauche,

Considérant l'absence de prise en charge par la caisse primaire d'assurance maladie,

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de rembourser, sur justificatif, la visite médicale d'aptitude aux agents concernés.

VI TRAVAUX – VOIRIES – BATIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux réalisés :

- Espaces verts: tonte, débroussaillage, taille, semis, plantations,
- Désherbage église, cimetière, salle polyvalente, place de Grailly,
- Balayage des caniveaux,
- Nettoyage manuel des trottoirs,
- Réparations et entretien : salle polyvalente et salle des fêtes, jeux extérieurs du Pré Valade,
- Rebouchage des nids de poule avec calcaire et passage du cylindre à la Basse et à la Haute Pommeraie, aux Troquards et au cimetière. Reste à traiter : Pré Valade, Pibot et le Peux,
- Travaux en bordure de Charente : abattage d'arbres, préparation et réalisation d'une fondation,
- Elagage de trois fresnes : canal, bord de Charente et ponton,
- Réparation : volets mairie et porte local des Chabossières suite à une effraction,
- Travaux au profit des écoles : réparation étagères, porte, binage jardin et pose de nichoirs,
- Fabrication et pose de plots de stationnement,
- Nettoyage complet de l'église,
- Pose et dépose des panneaux d'affichage pour les élections.

2) Salle polyvalente :

Une visite d'étude à Chef Boutonne pour constater de visu la qualité et la résistance du revêtement de la salle de sport est planifiée le 11 avril matin.

3) Devis achat de matériel divers :

Le conseil municipal a donné son accord pour l'achat d'un combi-élagueuse de marque STIHL pour un montant de 919 euros HT.

4) Vérification réglementaire de la salle polyvalente/ Fin du contrat avec bureau Veritas.

L'agence VERITAS par courrier du 17 février 2015 a accusé réception de la résiliation du contrat ouvert en octobre 2002 relatif aux vérifications réglementaires de la salle polyvalente.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) Communauté de Communes : comptes rendus de réunions

Commissions enfance et jeunesse du 25 février et du 25 mars

Discussion très intéressante mettant en exergue l'intérêt des TAP d'une certaine longueur.

2) Syndicat des eaux

Les usagers demandent à être prévenus des coupures d'eau lorsqu'elles sont planifiées,

Une campagne de diagnostic des installations individuelles d'assainissement de plus de 8 ans (obligatoire) afin de déterminer la conformité ou non des installations est en cours. Le coût du diagnostic (de l'ordre de 120 euros) est à charge de l'utilisateur.

3) SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation)

Le compte rendu est consultable en mairie auprès de Monique VRILLAUD.

4) La Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) Rochefort et Saintonge

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et Saintonge est dans une impasse financière totale.

Un dossier concernant les activités de la CCI a été déposé en mairie par Yves CORNILLE.

5) Instruction des documents d'urbanisme à compter du 1^{er} Juillet 2015

Le Maire informe le conseil municipal que suite au désengagement de l'Etat nous ne pourrions plus bénéficier de la mise à disposition gratuite de ses services pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à partir du 1er juillet 2015.

Les communes devront dénoncer la convention avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et approuver une nouvelle convention avec la CDC.

VIII. ASSOCIATIONS

Compte rendu fait par Cathie GUIBERTEAU.

1) Manifestations passées :

Fous Cavés	28 février	loto	Salle des Fêtes Pont l'Abbé d'Arnoult	20h	l'association comptabilise 600 personnes sur 2 manifestations. Bilan positif
Fous Cavés	1 ^{er} mars	loto	Salle des Fêtes Pont l'Abbé d'Arnoult	14h	

Mouettes rieuses	21 mars	Carnaval	salle polyvalente	14h30 18h	beaux costumes, bonne ambiance, beaucoup d'élèves et de parents. Gros travail des membres de l'APE, des enfants des TAP et des enfants des écoles pour la confection du char. Seul le vent qui n'était pas invité a nui un peu à l'organisation.
Municipalité	25 mars	Projection d'un documentaire "Les fils de la terre"	Point Orgue	18h30	Comme pour chaque projection, le débat est fort intéressant et animé.

2) Manifestations à venir (Avril – Mai)

BX /Saintes	12 avril	grand prix Marcel Bergereau			
Fédération des Foyers Ruraux de la Charente Maritime	12 avril	" La grande Pause " Journée Santé, Plaisir et Bien-Etre (relaxation et réflexologie, Qi Gong et Tai Chi, conte et lecture, rando découverte, expo conférence, boules et palets, gym douce adultes....	site des Chabossières Salle Polyvalente	9h-16h30	3€ pour les non Adhérents
Rugby	17 avril	Assemblée Générale	Salle des Fêtes de Crazannes	19 h	
Alain Roy	18 et 19 avril	Exposition de peintures	Salle des fêtes	10h-12h 14h-17h30	Entrée gratuite
Mouettes	19 avril	Bourse de l'enfance	Salle polyvalente	10h-19h	Entrée gratuite
Echappée belle	25 Avril	Zumba® party animé par Patrick le Goff	Salle Polyvalente	19 h	10 €
Municipalité	29 Avril	Projection d'un film "Bye Bye l'Euro"	Point Orgue	18 h 30	
Mairie	8 mai	70 ans de l'Armistice	Monument aux morts	11h45	
Mairie	10 mai	Randonnée Municipale	départ du Pré Valade	9h	

Visiteurs de Panloy	16 et 17 mai	le Printemps de Panloy (fête des plantes, de la gastronomie et de l'artisanat) Baptême de l'air en hélicoptère	Château de Panloy	10h-19h	3€ gratuit - de 12 ans
Fous Cavés	17 mai	Brocante	Bourg		05 46 97 85 33 06 12 41 89 61 06 08 23 18 56
Lapidiales	21 au 25 mai	Ateliers sculptures (Sylvie Berry)		9h30	
Lapidiales	23 mai	rencontre avec les sculpteurs		18h	
Lapidiales	30 mai	Assemblée Générale	Lapidiales	18h	

3) Compte rendu de la réunion de la Commission «Fous Cavés » (21 Mars) :

La rue des Lapidiales et la rue de la Corderie seront fermées à la circulation du vendredi midi à la fin du festival.

Il faudra envisager la fermeture du cimetière pendant la durée du festival avec avertissement de la population par bulletin municipal.

4) Remerciements de l'Institut BERGONIE

Nous avons reçu les remerciements de l'institut BERGONIE concernant la somme de 3064, 14 euros qui leur a été remise suite au couscous du cœur.

IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

1) Compte rendu de la Commission jeunesse du mardi 24 Mars

Une rencontre a été organisée avec les 10/15 ans afin de connaître leurs souhaits et propositions.

2) Mise en œuvre de la procédure d'Agenda D'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) concernant les établissements recevant du public (ERP)

Les communes doivent fournir un calendrier avec échéance 2018 pour la mise aux normes des bâtiments permettant l'accès aux personnes handicapées.

3) Remise du diplôme et de la médaille de la Marne au soldat Camille BEURIVE le 12 avril

Cet évènement qui a été annulé pourra éventuellement être organisé au mois d'avril 2016.

4) Demande d'autorisation de passage et de stationnement pour chantier de fouille (du 6 avril au 1^{er} mai 2015 sur le bord de la Charente au PRIOUSTE) pour des fouilles archéologiques subaquatiques

Le Conseil Municipal donne son accord.

5) Demande du Point d'Orgue pour l'installation d'une terrasse du 15 avril au 30 septembre sur la place des Halles collée au bar

Le conseil municipal donne son accord pour installer la terrasse collée au bar pour la période demandée.

6) Nuisances sonores :

Un arrêté sera pris pour réglementer la durée des concerts afin qu'ils ne se prolongent pas après minuit avec baisse du son après 23 heures.

7) Projets 2015

- Balades nocturnes proposées par Saintonge Romane le mardi 30 juin et le mardi 21 Juillet
Croisières sur la Charente à bord du Palissy. Rendez-vous à 20 heures au quai Valade.
Pot de retour pour 100 personnes à charge de la municipalité.
- L'art au fil de la Charente le 19 et le 20 septembre.

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 29 mai 2015 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.